



Vergt, le 17 Septembre 2009

COMMUNIQUE

L'avenir de DIALZO est définitivement compromis en raison du maintien de la position de notre actionnaire de référence.

L'état de cessation des paiements de la société étant suffisamment caractérisé, j'ai dû me résoudre à déposer le Mardi 15 Septembre 2009 la déclaration de cessation des paiements auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Périgueux.

Par jugement du même jour, le Tribunal a résolu le plan de redressement, prononcé la liquidation judiciaire, et désigné la SCP Leuret-Pimouguet en qualité de mandataire liquidateur.

Cependant, et à ma demande, le Tribunal a aussi autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 Décembre 2009.

Cette continuation va nous permettre de rechercher une solution de reprise conjointe ou séparée des unités de VERGT et de CRAON, permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'activité et de conserver un maximum d'emplois sur les deux sites.

Pendant cette période, nous poursuivons les livraisons et contractualisations pour nos clients, et les intérêts de nos fournisseurs sont protégés par l'article 641-13 pour toute nouvelle livraison.

Je tiens tout particulièrement à remercier ici toutes les personnes, actionnaires, clients, fournisseurs et salariés qui continuent à nous apporter leur soutien dans cette situation délicate.

Hervé DURAND